

Mémos FFT 2015

LE CLASSEMENT



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

CLASSEMENT 2015

CLASSEMENT ÉLITE 1^{RE} SÉRIE

(établi d'après les résultats obtenus entre le 1^{er} décembre 2013 et le 30 novembre 2014)

DAMES		
		Classement 2014
1	CORNET Alizé	2
2	GARCIA Caroline	4
3	MLADENOVIC Kristina	3
4	PARMENTIER Pauline	9
5	FEUERSTEIN Claire	6

MESSIEURS		
		Classement 2014
1	TSONGA Jo-Wilfried	2
2	MONFILS Gaël	6
3	SIMON Gilles	3
4	GASQUET Richard	1
5	BENNETEAU Julien	5
6	CHARDY Jérémy	7

Sommaire

La licence et le classement	p. 04
L'espace du licencié.....	p. 04
Nouveautés classement 2015	p. 05
Qu'est-ce que le classement ?	p. 06
Le principe du classement.....	p. 07
Les règles du classement	p. 08
1 Les normes de l'année sportive 2015.....	p. 09
2 Le delta V-E-2I-5G.....	p. 10
3 Les barèmes des points de victoires	p. 12
4 Les w.o.	p. 12
5 Les bonifications	p. 13
Les formats de jeu et leurs coefficients	p. 14
La phase de calcul	p. 15
Les limitations de montée/descente	p. 16
Les Bonus aux vainqueurs de championnats individuels de ligue	p. 16
Les classements intermédiaires	p. 18
Les autres mesures relatives au classement.....	p. 19
La pyramide du classement.....	p. 21
Simulation de classement et statistiques	p. 22

N.B. : entendre par joueurs : joueurs et joueuses

LA LICENCE ET LE CLASSEMENT

Le classement de la FFT est publié d'après les résultats de toutes les compétitions individuelles et par équipes homologuées par la FFT, des catégories 11 ans révolus et plus, **tout au long de l'année sportive.**

La FFT établit **deux classements intermédiaires** (en février et en juin) et **un classement final** (en octobre).

L'année sportive débute le 1^{er} octobre de l'année n et se termine le 30 septembre de l'année n+1. Elle porte le millésime de l'année n+1.

Les compétitions homologuées ne sont ouvertes qu'aux joueurs titulaires de la licence FFT et donc membres d'un club affilié à la FFT.

La licence FFT est votre carte d'identité sportive.
Vous ne devez avoir qu'une seule licence.

Avant de prendre part à toute compétition, individuelle ou par équipes, **vous devez impérativement présenter au juge-arbitre de l'épreuve un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis en compétition, une pièce d'identité, ainsi que votre attestation de licence de l'année sportive** en cours. La seule communication du numéro de licence ne suffit pas : le juge-arbitre exigera la présentation de l'attestation de licence.

Assurez-vous que les informations figurant sur votre attestation de licence sont exactes ; dans le cas contraire, contactez votre ligue.
Vous pouvez éditer votre attestation de licence à tout moment.

L'ESPACE DU LICENCIÉ

L'espace du licencié vous permet :

- d'éditer une attestation de votre licence ;
- de consulter votre palmarès ;
- de simuler votre classement au vu de votre palmarès ;
- d'estimer le classement de vos adversaires ;
- de vous évaluer en consultant vos statistiques.

QUESTIONS

À quelle période dois-je me licencier ?

Vous pouvez le faire tout au long de l'année, sauf si vous souhaitez participer à une rencontre par équipes avec votre club.
Dans ce cas, renseignez-vous auprès de votre ligue pour connaître la date limite de qualification.

Puis-je me licencier directement à la FFT ?

Non, vous devez prendre votre licence dans un club affilié à la FFT.

Si je comprends bien, je peux changer de classement trois fois en cours d'année sportive ?

Oui, lors des classements intermédiaires et lors du classement de fin d'année.

NOUVEAUTÉS CLASSEMENT 2015

(OCTOBRE 2014)

Numérotation des 100 meilleurs joueurs français

Numérotation des 60 meilleures joueuses françaises

Pour les hommes, les 100 meilleurs seront classés de 1 à 100 :

- 1^{re} série : 30 joueurs
puis numérotés de 31 à 100 avec l'existence de deux échelons :
- TOP 60 : de N° 31 à N° 60 (anciennement Promotion)
- TOP 100 : de N° 61 à N° 100 (anciennement -30)

Pour les femmes, les 60 meilleures seront classées de 1 à 60 :

- 1^{re} série : 20 joueuses
puis numérotées de 21 à 60 avec l'existence de deux échelons :
- TOP 40 : de N° 21 à N° 40 (anciennement Promotion)
- TOP 60 : de N° 41 à N° 60 (anciennement -30)

Cette réforme engendre la suppression des échelons -30 et Promotion.

Classement Jeunes

À compter du 1^{er} octobre 2014 (année sportive 2015), les 9 ans (nés en 2006) et 10 ans (nés en 2005) n'auront pas de classement. Ils obtiendront leur premier classement le jour anniversaire de leurs 11 ans.

QU'EST-CE QUE LE CLASSEMENT ?

Le classement est calculé à partir des résultats enregistrés dans la base informatique fédérale. Les résultats des matchs remontent du terrain par l'intermédiaire d'applications informatiques mises en place par la FFT. Ces applications s'appellent la Gestion Sportive (GS) pour les épreuves par équipes et l'AEI pour les épreuves individuelles.

Le club qui accueille une rencontre par équipes est responsable de la transmission des résultats à la FFT, via l'application GS en saisissant la feuille de matchs à l'issue de la rencontre.

Pour les épreuves individuelles, le club organisateur est responsable de la transmission de l'état de résultats via l'AEI à l'issue de l'épreuve.

Le classement national se compose de quatre séries

Chaque série comprend un nombre défini d'échelons où sont placés les joueurs(ses) suivant leur niveau.

1^{re} série

La 1^{re} série regroupe les meilleurs joueurs français. Le classement de 1^{re} série est arrêté à l'issue de l'année sportive par le Bureau fédéral sur proposition de la Commission fédérale de classement. Il est établi par comparaison des palmarès des joueurs concernés. L'ordre des premiers joueurs français (minimum 3 joueurs) est déterminé d'après leur palmarès du 1^{er} décembre au 30 novembre de l'année en cours, afin que soient pris en compte tous les résultats de l'année sportive internationale.

2^e, 3^e et 4^e séries

À l'issue du calcul, les compétiteurs sont classés à un échelon quand leur bilan est supérieur ou égal au nombre minimum de points requis à cet échelon (exception faite des joueurs qui descendent d'un classement). La Commission fédérale de classement détermine chaque année les normes de bilan minimum à chaque échelon de la pyramide. Le nombre de joueurs qui seront classés dans chaque échelon est fonction des normes retenues.

Classement 2015 : le nombre de joueurs numérotés est d'un maximum de 60 joueuses chez les Dames et de 100 joueurs chez les Messieurs.

QUESTIONS

Comment puis-je faire pour voir si les matchs que j'ai disputés sont bien enregistrés et vont être pris en compte pour le calcul du classement ?

Il suffit de se connecter sur le site **www.fft.fr**, rubrique Espace du licencié.

Entrez dans votre espace et consultez votre palmarès. Vous pouvez ainsi visualiser l'ensemble des matchs qui sont remontés dans votre palmarès et qui sont pris en compte pour le calcul du classement.

S'il me manque des matchs ou s'il y a des erreurs dans mon palmarès, qui dois-je appeler ?

Vous devez contacter votre ligue pour lui faire part de vos remarques. Les coordonnées des ligues se trouvent sur le site **www.fft.fr**, rubrique **FFT**, clubs et ligues.

LE PRINCIPE DU CLASSEMENT

Le classement français est établi selon **une méthode de calcul unique** pour les 2^e, 3^e et 4^e séries.

Le principe du classement est le suivant : **le classement est calculé en fonction du futur classement de chacun des adversaires** et d'après les barèmes et normes fixés par le Bureau fédéral sur proposition de la Commission fédérale de classement.

Le classement des 2^e, 3^e et 4^e séries : à l'issue de la phase de calcul, les compétiteurs sont confirmés à l'échelon calculé, à l'exception des joueurs numérotés pour lesquels une harmonisation peut être faite car cela reste un concours.

QUESTIONS

Que je sois en 4^e série ou en haut de la 3^e série, le classement est-il calculé de la même manière ?

Oui, il y a une seule et même méthode de calcul.

Si j'ai bien compris, le classement des joueurs et des joueuses de 1^{re} série n'est pas calculé informatiquement...

Effectivement, le classement de 1^{re} série est établi en prenant en compte les résultats des joueurs : leurs victoires, leurs défaites significatives, leurs performances notables dans les différents tournois. Chaque palmarès est étudié par la Commission fédérale de classement.

LES RÈGLES DU CLASSEMENT

Seules les meilleures victoires, en nombre limité, sont prises en compte pour chaque compétiteur.

le nombre de victoires prises en compte pour un compétiteur est fonction :

- de son classement à l'échelon calculé ;
- du bilan V-E-2I-5G à cet échelon.

V = nombre de victoires (victoires par w.o. et bonus championnats compris) ;

E = nombre de défaites à échelon égal (défaites par w.o. non comprises) ;

I = nombre de défaites à 1 échelon inférieur (défaites par w.o. non comprises) ;

G = nombre de défaites à 2 échelons inférieurs (à partir du troisième, chaque w.o. est considéré comme une défaite à 2 échelons inférieurs).

1 Les normes de l'année sportive 2015

Le tableau ci-dessous indique non seulement le nombre minimum de points requis à chaque échelon, mais aussi, en fonction du classement du compétiteur, le nombre minimum de victoires prises en compte. Si un compétiteur a enregistré moins de victoires que ce nombre, toutes ses victoires seront prises en compte.

NORMES CLASSEMENT Année sportive 2015				
ÉCHELON	CLASSEMENT FÉMININ		CLASSEMENT MASCULIN	
	Bilan minimum à l'échelon	Nbre de victoires de base prises en compte	Bilan minimum à l'échelon	Nbre de victoires de base prises en compte
40	-	-	-	-
30/5	6	6	6	6
30/4	70	6	70	6
30/3	120	6	120	6
30/2	170	6	170	6
30/1	210	6	210	6
30	260	8	280	8
15/5	290	8	300	8
15/4	300	8	310	8
15/3	310	8	320	8
15/2	330	8	340	8
15/1	350	8	370	8
15	400	9	430	9
5/6	400	9	430	9
4/6	430	9	430	9
3/6	490	10	460	10
2/6	550	11	490	10
1/6	600	12	540	11
0	620	14	600	12
-2/6	750	15	750	15
-4/6	750	16	850	17
-15	800	17	950	19
TOP 60 TOP 100	850	17	1000	20
TOP 40 TOP 60	910	19	1100	22
1 ^{re} série	-	-	-	-

Attention, ces normes sont susceptibles d'être modifiées pour le classement final d'octobre 2015.

Au nombre minimum de victoires prises en compte viennent éventuellement s'ajouter des victoires supplémentaires, ou au contraire se soustraire une ou plusieurs victoires, en fonction du résultat V-E-2I-5G.

2 Le delta V-E-2I-5G

Le tableau suivant indique le nombre de victoires à soustraire ou à ajouter en fonction de la différence V-E-2I-5G.

ANNÉE SPORTIVE 2015		
	V-E-2I-5G	nombre de victoires à ajouter ou à soustraire
4 ^e série	de 0 à 4	+1
	de 5 à 9	+2
	de 10 à 14	+3
	de 15 à 19	+4
	de 20 à 24	+5
	25 et plus	+6
3 ^e série	de 0 à 7	+1
	de 8 à 14	+2
	de 15 à 22	+3
	de 23 à 29	+4
	de 30 à 39	+5
	40 et plus	+6
2 ^e série positive (de 15 à 0)	-41 et moins	-3
	de -31 à -40	-2
	de -21 à -30	-1
	de -1 à -20	0
	de 0 à 7	+1
	de 8 à 14	+2
	de 15 à 22	+3
	de 23 à 29	+4
	de 30 à 39	+5
		40 et plus
2 ^e série (négatifs TOP 40/TOP 60 TOP 60/TOP 100)	-81 et moins	-5
	de -61 à -80	-4
	de -41 à -60	-3
	de -31 à -40	-2
	de -21 à -30	-1
	de -1 à -20	0
	de 0 à 9	+1
	de 10 à 19	+2
	de 20 à 24	+3
	de 25 à 29	+4
	de 30 à 34	+5
	de 35 à 44	+6
		45 et plus
Sanction : 2 ^e série (de 15 à TOP 40/TOP 60)	-100 et moins	Descente d'un échelon par rapport au classement calculé

QUESTIONS

Je suis 30/1. À ce classement, on prend les six meilleures victoires mais, cette année, je n'ai que quatre victoires. Que se passe-t-il ?
Les quatre victoires seront prises en compte.

J'ai cinq victoires avec un format court dont le coefficient est à 0,6. Cela fait-il cinq victoires ou seulement trois victoires ?
L'équivalent de trois victoires sera comptabilisé.

La défaite est-elle vraiment pénalisante ?
Oui, les défaites peuvent être pénalisantes mais uniquement à partir de la 2^e Série.
Un nombre de défaites élevé entraînera la diminution du nombre de victoires qui seront prises en compte pour le calcul du classement.

Concrètement, comment dois-je faire pour calculer le nombre total de victoires à prendre en compte en fonction du bilan V-E-2I-5G ?
Cela me semble très compliqué...

Le V-E-2I-5G se recalcule à chaque passage dans l'ordinateur. Il prend le nombre total de victoires moins :

- 1 fois les défaites à échelon égal (E)
- 2 fois les défaites à un échelon inférieur (I)
- 5 fois les défaites à deux échelons en-dessous et plus (G).

Existe-t-il une aide pour calculer le nombre total de victoires prises en compte (V-E-2I-5G) ?

Oui, vous pouvez l'évaluer automatiquement en vous connectant à la simulation de classement dans l'espace du licencié (www.fft.fr rubrique Espace du licencié).

Si je joue un tournoi en format court, est-ce que le nombre de victoires calculé en fonction de la différence V-E-2I-5G sera le même ?

Le nombre de victoires et défaites sera pondéré suivant le coefficient utilisé mais ajoutera, s'il est positif, des victoires pleines (voir page 14 : les formats courts et leurs coefficients).

3 Les barèmes des points de victoires

Un nombre de points est attribué à chaque victoire.

Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	+120 points
Victoire à 1 échelon au-dessus	+90 points
Victoire à échelon égal	+60 points
Victoire à 1 échelon en dessous	+30 points
Victoire à 2 échelons en dessous	+20 points
Victoire à 3 échelons en dessous	+15 points
Victoire à 4 échelons et plus en dessous	0 point

QUESTION

Qu'est-ce que le bilan d'un joueur ?

Le bilan est le nombre de points obtenus au classement calculé en fonction du nombre de victoires prises en compte et des bonifications.

4 Les w.o.

À partir du troisième, chaque w.o. est considéré comme une défaite à deux échelons inférieurs.

À partir du cinquième, le classement est harmonisé à un échelon au-dessous du classement calculé.

5 Les bonifications

LES BONIFICATIONS			
BONUS CHAMPIONNATS	Par partie gagnée en Championnat de France individuel, et en championnats individuels de ligue jeunes / seniors / seniors Plus : phases départementales, régionales, par élimination directe ou par poules en 4 ^e Série	15 points par partie gagnée maximum 45 points (hors w.o.)	
BONUS POUR ABSENCE DE DÉFAITES À ÉCHELON ÉGAL OU INFÉRIEUR	En cas d'absence de défaites (à échelon égal ou inférieur), attribuées à partir de 30/2, et pour un minimum de 5 matchs, victoires et défaites par w.o. exclues, victoires bonus championnats exclues	150 points en 2 ^e série 100 points en 3 ^e série 50 points en 4 ^e série à partir de 30/2	
BONUS ATP/WTA	Variable suivant le classement ATP/WTA du joueur ou de la joueuse à mi-janvier, à mi-mai et en fin d'année sportive (mi-septembre)	ATP/WTA	Bonus attribué
		Inférieur à 250	500
		De 251 à 300	400
		De 301 à 400	300
		De 401 à 500	200
		De 501 à 600	150
		De 601 à 700	100
De 701 à 800	50		

QUESTION

Si j'ai cinq w.o. ou plus au cours de l'année sportive, cela entraîne-t-il une répercussion sur mon classement ?

Oui. À partir du cinquième w.o., le classement est automatiquement harmonisé à un échelon au-dessous du classement calculé. Par exemple, un joueur à 30 qui n'a pas le bilan nécessaire pour se maintenir descend à 30/1 et, s'il a cinq w.o. ou plus, il sera classé à 30/2.

LES FORMATS DE JEU ET LEURS COEFFICIENTS

Les matchs en format court concernent exclusivement les joueurs non classés et de 4^e série ainsi que les catégories d'âge de 70 ans et plus (Format 2).

- **Format 1** : 3 sets à 6 jeux (traditionnel).
- **Format 2** : 2 sets à 6 jeux, 3^e set = super jeu décisif à 10 points (format officiel pour les catégories d'âge 70 ans et plus ; dans les autres catégories, ce format est réservé aux joueurs et joueuses NC et 4^e série).
- **Format 3** : 2 sets à 4 jeux, point décisif, jeu décisif à 4-4, 3^e set = super jeu décisif à 10 points (format court réservé aux joueurs et joueuses NC et 4^e série et format des épreuves se déroulant avec la formule TMC).
- **Format 8** : format de simple pour les 11 ans révolus uniquement : 3 sets à 6 jeux, point décisif.

En double :

- **Format 4** : 2 sets à 6 jeux, point décisif, 3^e set = super jeu décisif à 10 points.

Pour information

Les jeunes compétiteurs de 8 à 11 ans disputent leurs parties dans un format adapté à leur âge.

Le calcul du classement prend en compte les nouveaux formats et applique les coefficients pondérateurs suivants :

FORMAT	CATÉGORIE	COEFFICIENT
1	3 sets à 6 jeux	1
2	2 sets à 6 jeux ; 3 ^e set = super jeu décisif à 10 points	1
3	2 sets à 4 jeux ; point décisif ; jeu décisif à 4-4 ; 3 ^e set = super jeu décisif à 10 points	0,6
8	3 sets à 6 jeux ; point décisif	1

Le nombre de points attribués à chaque victoire, dans le format 3, est le suivant :

Coef. 0,6

Victoire à 2 échelons et plus au-dessus : 72 pts

Victoire à 1 échelon au-dessus : 54 pts

Victoire à échelon égal : 36 pts

Victoire à 1 échelon en dessous : 18 pts

Victoire à 2 échelons en dessous : 12 pts

Victoire à 3 échelons en dessous : 9 pts

Victoire à 4 échelons et plus en dessous : 0 pt

QUESTIONS

Je suis 15/3. Puis-je faire des matchs en format court 3 ?

Non, les matchs en format court à coefficient réduit (0,6) ne concernent que les non-classés et les 4^e série.

LA PHASE DE CALCUL

- **La norme unique**

Pour accéder à un échelon, il faut avoir les points de maintien à cet échelon.

(Voir tableau des normes de bilan minimum requis)

- **Principe du calcul**

Le joueur est proposé à l'échelon le plus haut auquel il peut prétendre, c'est-à-dire au classement de l'adversaire le mieux classé (classement avant le début du calcul) qu'il a battu au cours de l'année plus un échelon s'il est en 2^e ou 3^e série ou deux échelons s'il est en 4^e série : c'est ce qui détermine le classement maximum qu'il peut atteindre (Pmax). À chaque passage de l'ordinateur, le joueur sera placé à son Pmax et descendra jusqu'à ce qu'il ait le nombre de points nécessaire pour être stabilisé à un échelon.

Le joueur est proposé à l'échelon le plus haut auquel il peut prétendre (son Pmax), c'est-à-dire à un échelon au-dessus du classement d'origine de l'adversaire le mieux classé qu'il a battu au cours de l'année s'il est en 2^e ou 3^e série, ou à deux échelons au-dessus s'il est en 4^e série.

À chaque passage de l'ordinateur, le joueur descendra jusqu'à ce qu'il ait le nombre de points nécessaire pour être stabilisé à un échelon.

LES LIMITATIONS DE MONTEE/DESCENTE

S'ajoutent au principe de calcul les dispositions ci-dessous :

LA LIMITATION DE DESCENTE

La descente est limitée à un échelon pour tout licencié ou non. Elle peut être de deux échelons pour les compétiteurs ayant cinq w.o. et plus. Elle peut être même de trois échelons si, en plus, un joueur de 2^e série obtient un bilan V-E-2I-5G égal ou inférieur à -100.

LA LIMITATION DE MONTÉE

Un joueur ne peut monter plus haut qu'un échelon au-dessus du classement d'origine (classement avant calcul) de tous ceux qu'il a battus ou, si ce meilleur classement est en 4^e série, de deux échelons au-dessus. S'il n'a battu que des joueurs moins bien classés que lui, il ne pourra alors monter plus haut que d'un échelon au-dessus de son propre classement d'origine ou, si ce dernier est en 4^e série, de deux échelons au-dessus. Les bonus aux vainqueurs de championnats ne sont pas pris en compte pour la détermination de ce classement maximal.

LES BONUS AUX VAINQUEURS D'UN CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DE LIGUE JEUNES, SENIORS ET SENIORS PLUS

1/ Bonus aux vainqueurs d'un championnat individuel de ligue jeunes et seniors plus

Quel que soit le nombre de joueurs ou joueuses ayant participé à la compétition, le vainqueur d'un championnat de ligue jeunes et seniors plus est crédité d'une victoire à l'échelon (au jour de la rencontre) du joueur le mieux classé ayant effectivement participé et été battu sur le terrain, à l'exception du vainqueur lui-même.

2/ Bonus au vainqueur d'un championnat individuel de ligue Seniors

- **Championnat de ligue de 2^e et 3^e série**
Le vainqueur d'un championnat de ligue de 2^e ou de 3^e série est crédité d'une victoire à l'échelon (au jour de la rencontre) immédiatement supérieur à celui du joueur le mieux classé ayant effectivement participé et été battu sur le terrain, à l'exception de lui-même. S'il est lui-même le seul joueur au classement le plus élevé, il est crédité d'une victoire à égalité de son propre classement.
- **Championnat de ligue de 4^e série/non-classés**
Le vainqueur et le finaliste d'un championnat de ligue de 4^e série sont crédités d'une victoire supplémentaire à 30.

Le nombre de bonus, parmi les victoires prises en compte pour le calcul du classement, est limité à deux.

Il n'y a pas de bonus pour les vainqueurs de championnats départementaux.

QUESTIONS

La limitation de montée est-elle une règle qui prime sur le calcul du classement ?

Oui, c'est une règle bloquante.

Je ne peux pas monter plus haut que d'un échelon au-dessus du meilleur joueur que j'ai battu.

Si ce joueur monte 15/5 au classement d'octobre et si j'ai le nombre de points suffisant, est-ce que je peux monter 15/4 ?

Non, le classement pris en compte est le classement du joueur avant le calcul du classement et non pas le classement qu'obtient ce joueur à l'issue du calcul du classement final.

LES CLASSEMENTS INTERMÉDIAIRES

Il y a deux classements intermédiaires en cours d'année sportive, l'un en février et l'autre en juin.

Les dates retenues pour cette année sont :

DATE LIMITE DE PRISE EN COMPTE DE RÉSULTATS ENREGISTRÉS À LA FFT	DATE DE MISE EN LIGNE DES CLASSEMENTS INTERMÉDIAIRES ET MISE EN APPLICATION
Jeudi 5 février 2015	Lundi 9 février 2015
Jeudi 4 juin 2015	Lundi 8 juin 2015

Les règles générales de calcul sont identiques à celles de la fin d'année sportive, à l'exception des dispositions spécifiques suivantes :

- Base de calcul : résultats enregistrés à la FFT à la date de prise en compte.
- La 1^{re} série n'est pas concernée.
- Le calcul est effectué sur un seul passage informatique, c'est-à-dire que, contrairement au calcul de fin d'année, c'est le classement d'origine des adversaires qui est pris en compte.
- Les compétiteurs peuvent accéder à un échelon supérieur, mais en aucun cas descendre.
- Il n'y a pas d'harmonisation.
- Le classement intermédiaire n'a pas de rectificatif.

QUESTIONS

Si je monte à un classement intermédiaire, suis-je assuré de ne pas descendre au classement d'octobre ?

Les deux classements sont indépendants l'un de l'autre. Vous pouvez très bien monter lors d'un classement intermédiaire et descendre au classement de fin d'année.

Peut-on monter aux deux classements intermédiaires ?

Oui.

QUESTION

Est-ce que je peux jouer avec mon nouveau classement intermédiaire dès sa sortie ?

Oui, vous pouvez jouer avec votre nouveau classement immédiatement SAUF si vous êtes déjà inscrit dans un tournoi et que celui-ci a commencé. Dans ce cas, vous terminez ce tournoi avec le classement avec lequel vous vous êtes inscrit. Concernant les rencontres par équipes, il faut vous rapprocher de l'organisateur du championnat afin de savoir si ce nouveau classement intermédiaire est appliqué ; cela peut dépendre en effet du type d'organisation du championnat (poules, tableaux).

LES AUTRES MESURES RELATIVES AU CLASSEMENT

Maternité

En cas de maternité, les joueuses classées peuvent bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement. Pour cela, vous devez fournir au président de votre Commission régionale de classement, pour le 7 septembre au plus tard, une photocopie de la licence de l'année sportive en cours et un certificat médical attestant la grossesse (5 mois minimum au cours de l'année sportive). Concernant les maternités, aucune demande ne sera acceptée pour le rectificatif.

Universitaires

Un joueur français, licencié en France et effectuant ses études aux États-Unis durant toute l'année scolaire, peut bénéficier d'un blocage de classement. Pour cela, il doit adresser un courrier au service Classement de la FFT pour le 7 septembre au plus tard, dans lequel il doit préciser l'université et la division dans laquelle il joue. Il peut également mentionner son classement NCA, s'il en a un.

Reprise de compétition

Tout joueur ou toute joueuse ayant demandé à ne plus figurer au classement officiel de la FFT, ainsi que tout ancien classé a l'obligation, s'il souhaite reprendre la compétition, de demander au préalable une assimilation à un classement à la Commission fédérale de classement par l'intermédiaire de sa ligue.

Blessure

Les règlements sportifs de la FFT n'autorisent pas le blocage du classement pour cause de maladie ou de blessure sauf pour les joueurs de 1^{re} série. Pour cela il faut justifier d'un arrêt minimum de 5 mois au cours de l'année sportive, dont 12 semaines consécutives. Cette mesure de blocage relative aux joueurs de 1^{re} série n'est pas reconductible, et ne peut donc pas s'appliquer deux années sportives consécutives. Tout autre joueur qui, à la suite d'une maladie ou d'une blessure, ne peut pas se maintenir à son échelon lors du calcul final du classement descendra d'un échelon.

Toutefois, au vu de son dossier médical et de son palmarès, il pourra être réintégré à son ancien classement dès que les résultats obtenus lors de sa reprise d'activité montreront qu'il a récupéré le niveau qui était le sien avant son arrêt (mêmes conditions : 5 mois minimum au cours de l'année sportive, dont 12 semaines consécutives). Trois victoires minimum à un échelon supérieur à celui auquel est classé le compétiteur le jour de sa reprise de compétition sont requises.

La demande de reclassement doit être transmise par le président de la Commission régionale de classement.

Une attestation de classement sera alors délivrée au joueur, avec date d'application immédiate.

Assimilation à un classement

En cours d'année sportive, la Commission fédérale de classement peut délivrer à un compétiteur une assimilation à un classement. Ce changement de classement doit être au minimum de trois échelons en 3^e et 4^e série et de deux échelons en 2^e série au-dessus du niveau du compétiteur. Cette demande est effectuée via le président de la Commission régionale de classement et doit être justifiée.

Le classement de double

Il n'y a pas de classement de double spécifique : il est identique au classement de simple. Seule exception : les joueurs ayant un classement de double de niveau 1^{re} série.

Le rectificatif

Le rectificatif ne concerne que des erreurs qui auraient pu être commises sur certains matchs. Il est publié fin novembre.

LA PYRAMIDE DU CLASSEMENT

Les quatre séries du classement sont composées d'un nombre défini d'échelons où sont placés les joueurs suivant leur niveau dans la hiérarchie du tennis français.

PYRAMIDE 2015 À L'ISSUE DE L'ANNÉE SPORTIVE 2014

Nombre de joueurs français classés et licenciés dans un club affilié.

PYRAMIDE DAMES	
1^{re} série	22
TOP 40	20
TOP 60	23
-15	34
-4/6	42
-2/6	77
0	109
1/6	127
2/6	239
3/6	362
4/6	566
5/6	887
15	1 140
2^e série	3 626
15/1	1 758
15/2	2 234
15/3	2 767
15/4	3 436
15/5	4 873
30	7 035
3^e série	22 103
30/1	9 143
30/2	10 596
30/3	11 547
30/4	12 511
30/5	17 003
40	18 240
4^e série	79 040
Total	104 791

PYRAMIDE MESSIEURS	
1^{re} série	32
TOP 60	30
TOP 100	43
-15	67
-4/6	90
-2/6	135
0	245
1/6	392
2/6	604
3/6	981
4/6	1 437
5/6	2 064
15	3 347
2^e série	9 435
15/1	6 159
15/2	8 566
15/3	11 173
15/4	13 467
15/5	16 683
30	21 622
3^e série	77 670
30/1	31 324
30/2	33 624
30/3	36 152
30/4	38 825
30/5	51 534
40	52 062
4^e série	243 521
Total	330 658

Total Dames et Messieurs

435 449

SIMULATION DE CLASSEMENT ET STATISTIQUES

Sur le site de la FFT, dans l'espace du licencié, il est proposé à chaque compétiteur de :

- consulter son palmarès ;
- utiliser l'écran pour ajouter des matchs qui ne sont pas encore remontés dans le palmarès, modifier le classement des adversaires. Tout cela pour faire une simulation de classement pour le classement intermédiaire ou pour le classement final ;
- consulter le palmarès d'autres compétiteurs ;
- effectuer des statistiques par rapport à son palmarès ;
- éditer son attestation de licence.

QUESTIONS

Est-il difficile d'obtenir son premier classement ?

Non. Il suffit de participer à une compétition ou une animation pour être classé à 40 et si vous gagnez un match, même en format court, vous serez classé à 30/5.

Pour toute question relative au classement,
vous pouvez contacter votre délégué de ligue.

Coordonnées disponibles sur le site www.fft.fr

LE CLASSEMENT 2015 EN QUELQUES CHIFFRES

**Nombre total de joueurs et joueuses classés :
435 449**

**2 064 938 matchs enregistrés dont :
1 426 679 en épreuves individuelles et
638 259 en épreuves par équipes.**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

2, avenue Gordon-Bennett - 75016 Paris
Tél. : 01 47 43 48 00 • Fax : 01 47 43 04 94
E-mail : fft@fft.fr

PARTENAIRES OFFICIELS
DE LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE TENNIS



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change

GDF SUEZ

Babolat